



A Tous PN EASYJET

www.unac.asso.fr/easyjet

pneasyjet@unac.asso.fr

mardi 5 juillet 2011

UPDATE GRÈVE 12 ET 13 JUILLET

Nous voulons :

- Le maintien de 100 % de la rémunération en accident du travail et en arrêt maladie ;
- Un accord d'intéressement des cabin crew aux résultats d'Easyjet ;
- Que les cabin managers upranker soient rémunérés en tant que cabin manager dès leur prise de fonction ;
- Une prise en compte de l'ancienneté dans la rémunération.

**Le 4 juillet, la Direction d'Easyjet nous a invités à un simulacre de négociation. Sur tous ces points sa réponse est la même :
Vous n'aurez rien !**

La Direction devait reprendre contact avec nous aujourd'hui, ultime preuve de leur mépris des Cabin crew, ils ne l'ont pas fait. Quand on ne peut plus négocier, il ne reste que la grève ! Depuis des années, nous demandons que ces questions soient traitées, ça fait trop longtemps qu'on nous promène, les cabin crew ont été trop gentils.

Pourtant...

Easyjet ne deviendra pas une grande compagnie sans ses cabin crew !

Les cabin crew veulent conserver leur rémunération quand ils sont en accident du travail ou en arrêt maladie.
Les progrès sociaux doivent accompagner les résultats financiers d'Easyjet.
Les personnels de cabine veulent la part qui leur revient dans les bénéfices que fait Easyjet grâce à leurs efforts.

Même si nous respectons le choix de chacun de participer à ce mouvement, LA DIRECTION DOIT RESPECTER LE DROIT DE GRÈVE DES CABIN CREW !

DEFENDEZ VOS DROITS ET VOTRE MÉTIER

**NE BAISSÉZ PAS LES BRAS,
ENSEMBLE NOUS OBTIENDRONS
CE QU'EASYJET NOUS DOIT !**

Nous travaillons tous pour EASYJET. Comment peuvent-ils nous mépriser au point de refuser de rémunérer les cabin crew victimes d'accident du travail ? Alors que les cabin crew se dévouent, parfois au prix de leur santé, pour faire d'Easyjet la meilleure compagnie low cost du monde.

CONSIGNES DE GRÈVE

Vous devez refuser :

- Tous les vols se situant pendant la grève
- Les stages (recurrent training),
- Les visites médicales du travail,
- Les réserves aéroport et à domicile (ASBY et SBY)
- Pour toutes les duty programmées, restez chez vous et ne répondez pas aux appels de crewing.

**En tant que gréviste, votre absence est légale, il ne s'agit pas d'un no-show.
Tout le monde peut faire grève, syndiqué ou non syndiqué.**

- Vous pouvez faire grève même si votre syndicat n'a pas suivi le préavis de l'UNAC,
- Pas besoin de prévenir la compagnie et Easyjet n'a pas le droit de vous demander si vous êtes gréviste.
- La grève est une suspension momentanée de votre contrat de travail qui vous lie à Easyjet, elle ne rompt pas le contrat.
- Vous pouvez être non gréviste le premier jour et vous déclarer en grève le second (et réciproquement).
- Si vous êtes en découché (night stop TLS ou NCE) vous devez continuer votre rotation jusqu'à votre base. (night stop NICE le 11 juillet au soir, vous devez effectuer le premier vol qui vous ramène à votre base le 12 juillet). À votre arrivée à la base vous pouvez vous déclarer en grève et débarquer immédiatement.

Vos délégués seront présents le 12 et 13 juillet dès l'aube pour faire un piquet de grève à l'extérieur des locaux.

Vos délégués UNAC restent à votre disposition :

- Eric CUNNAC : 06 84 15 51 52
- Gwenaél JOHAN : 06 64 33 39 40
- Laure MAUREL : 06 62 35 47 96
- Sonia BAUMANN : 06 11 91 23 68